

Décision

Générale

colonial

Décision n° 769 accordant une permission d'un mois à Mme Poitevineau (Marie-Thérèse)

n° 769

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 juillet 1950

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 9 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n° 1303 du 24 novembre 1945 et 1136 du 18 octobre 1949

Vu la demande de permission d'absence formulée par Mme Poitevineau le 6 juillet 1950

Vu l'avis favorable du commandant du cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence d'un mois à solde entière est accordée à Mme Marie-Thérèse Poitevineau, dame-employée au cercle de Djibouti, pour en jouir au Harrar.

Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 août 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.